

## ENQUÊTE PUBLIQUE - INFORMATION - PROLONGATION ENQUETE PUBLIQUE ( LORRAINE MEURTHE-ET-MOSELLE 54350 )

**Le Républicain**  
Lorrain

N° d'annonce: LRL-756765100

### PROLONGATION ENQUETE PUBLIQUE

#### Commune de MONT-SAINT-MARTIN

Déclaration de projet valant mise en compatibilité

du Plan d'Occupation

des Sols de la commune

de MONT-SAINT-MARTIN. Projet dit du " Beau-Bois " Création d'une liaison

et d'une continuité urbaine entre les quartiers

de la Charmille et du Plateau

Par arrêté municipal n° 2016/83 en date du 17 août 2016, l'enquête publique initialement prévue jusqu'au 26 août 2016 est prolongée d'une durée de 14 jours et sera donc clôturée le vendredi 09 septembre 2016 à 17 h 30. Comme précédemment, elle sera organisée à la mairie de Mont-Saint-Martin.

M. Antoine CAPUTO, retraité, commissaire enquêteur titulaire et M. Bernard POINCIGNON, suppléant, ont été désignés par le Tribunal Administratif de NANCY par ordonnance n° E1600048/54 en date du 21 mars 2016. Le public pourra continuer à présenter ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique, selon les modalités définies ci-après :

- 1°) par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie, sise 01 boulevard du 8 Mai 1945, 54350 MONT -SAINT-MARTIN, en précisant :-A l'attention de M. Antoine CAPUTO commissaire enquêteur,
- 2°) sur le registre d'enquête disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
- 3°) directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit lors d'une permanence supplémentaire assurée en mairie le vendredi 09 septembre 2016 de 14h30 à 17h30
- 4°) par voie électronique à l'adresse dédiée :

enquetepublique-declarationprojet.montsaintmartin@orange.fr.

Le public est également convié à une réunion d'information et d'échanges sur le projet le lundi 05 septembre 2016 à compter de 18 h 30 à la Salle Victor Hugo sise avenue des Pins à Mont-Saint-Martin.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur ZELL et madame LAMACCHIA, service urbanisme.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie. A l'issue de cette procédure et après prise en compte des éventuelles observations du commissaire enquêteur le conseil municipal de MONT-SAINT-MARTIN adoptera le projet arrêté par délibération.

Le Maire de MONT-SAINT-MARTIN

[Accueil - Recherche](#)

[Dernières Parutions](#)

[Contact](#)

[www.leprogres.fr](#)

[www.republicain-lorrain.fr](#)

[www.bienpublic.com](#)

[www.ledauphine.com](#)

[www.estrepublicain.fr](#)

[www.dna.fr](#)

[www.vosgesmatin.fr](#)

[www.francemarch](#)